

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt décembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
Date de convocation : 14 décembre 2018

Etaient Présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT,
Messieurs Eric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jacky MARTIN, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT.

Absent excusé et représenté : Francis DUBOIS par Jérôme BRUNET

Absents excusés : Laurent BELLENGE, Florence GEORG

M. Eric BERNARDIN a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ Délibération : demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école et de la cantine à Puyrolland pour 1 enfant de CP ;
- ✓ Délibération : indemnité du comptable pour 2018 ;
- ✓ Délibération : avis sur le projet éolien Breuil la Réorte/Bernay St Martin /Puyrolland
- ✓ Délibération : autorisation de signature de la convention avec la CDC Aunis Sud pour la distribution des documents communautaires ;
- ✓ Évocation des mesures compensatoires : Projet éolien windstrom
- ✓ Vente du terrain de Consorts Rochet (1ère proposition refusée)
- ✓ D.I.A pour vente maison Consorts Rochet situé au 215 rue de la Forge
- ✓ Adhésion médiation CDG 17
- ✓ Nomination d'un conseiller suppléant dans le cadre de la commission de contrôle des listes électorales ;
- ✓ Résultat du SPIC
- ✓ Poste magali janvier

18-45 Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école et de la cantine pour la commune de Puyrolland pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un enfant de la commune de Puyrolland est inscrit depuis le 7 janvier 2017 sur le RPI Breuil-la-Réorte/Saint-Mard. L'école de cette commune a fermé.

- ✓ Pour 41 élèves présents à l'école au 31 décembre 2017 :

Elèves scolarisés à l'école	GS : 7	CP-CE1 : 34
Saint-Mard	4	25
Chervettes	1	2
Saint-Laurent de la Barrière	1	0
Puyrolland	0	1
Breuil-la-Réorte	1	6

ÉCOLE

Dépenses de fonctionnement :

Charges (Edf, eau etc) :	8 603.59€	soit	209.84€	par enfant
Charges de personnel au prorata du temps :	8 916.00€	soit	217,46€	par enfant

Coût pour un élève de CP = 209.84€ + 217.46€ = **427.30 €**

CANTINE

Dépenses de fonctionnement : 48 187.30€

✓ Charges (cuisine centrale, edf, eau etc.):	26 606.31€
✓ Charges de personnel au prorata du temps :	21 580.99€

Recettes de fonctionnement :

✓ Produit de la vente des repas :	13 966.28€
-----------------------------------	-------------------

Coût pour l'année 2017 : 48 187.30€ - 13 966.28€ = 34 221.02€

Nombre de repas facturés par la cuisine centrale : 5754 soit un coût de 5.95€ par repas.
Donc pour 143 jours de cantine : 5.95€ x 143 = **850.85€** par enfant pour l'année 2017.

Après délibération, **les membres du Conseil Municipal, à 8 voix pour** décident de demander une participation à la commune de Puyrolland pour l'année 2017 de 1 278.15 € :

18-46 Objet : Implantation d'un parc éolien par la « SARL Parc éolien des Chênaies Hautes » sur les communes de Bernay-Saint-Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrolland.

Monsieur le Maire rappelle les dates de l'enquête publique du lundi 12 novembre au vendredi 14 décembre 2018 inclus. Peu d'habitants se sont déplacés afin de donner leur avis sur ce projet malgré toutes les observations entendues depuis le début de cette enquête. Les communes concernées par le projet ou dans le périmètre ont voté en majorité contre ainsi que la CDC Aunis Sud.

Les membres du Conseil Municipal votent à bulletin secret et à **4 voix Pour**, 1 abstention, 3 voix Contre, décident de se prononcer pour un avis favorable à la demande d'implantation d'un parc éolien sur les communes de **Bernay-Saint-Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrolland** comprenant 8 éoliennes, sous réserve que les modifications suivantes soient appliquées :

- Aucune éolienne à moins de 700 m des habitations
- Aucune éolienne dans le corridor écologique défini dans le PLUiH

Et demande à ce que des mesures compensatoires soient mises en place entre le promoteur du projet et les communes concernées et qu'elles soient à la hauteur des nuisances acoustiques et visuelles imposées aux riverains, de jour comme de nuit.

18-47 Objet : Concours du receveur municipal. Attribution de l'indemnité

M. Arsicaud a été présent cette année lors de la préparation de budget. Il est disponible et apporte un réel conseil au niveau budgétaire. Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état liquidatif fourni par le trésorier comptable **à 8 voix pour, décident** d'accorder à M. ARSICAUD Eric, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil au taux de 50 % soit 170.28€ et l'indemnité de budget d'un montant de 30.49€.

18-48 Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour la distribution du journal communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Monsieur le Maire explique que la CDC Aunis sud a demandé aux communes de distribuer le journal communautaire. Cette convention permettra un remboursement des frais engagés.

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 8 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable en date du 6 septembre 2018 de l'agent technique de la commune ;

Après délibération, **le Conseil Municipal, à 8 voix pour Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service technique à la CDC Aunis Sud pour la distribution du journal communautaire. Un état du temps passé sera envoyé à la CDC afin de se faire rembourser les frais engagés (temps et véhicule).

Vente du terrain de Sandra et Freddy Rochet

Lors de notre dernier entretien, la proposition faite à hauteur de 8 000€ pour l'achat du terrain situé à La Crignolée n'avait pas été acceptée.

Pour mémoire, ce terrain fait 2 860 m² dont une partie seulement est constructible. Il a besoin d'un débroussaillage. Le conseil accepte de faire une proposition allant jusqu'à 9 000€ afin de pouvoir avoir une réserve foncière sur la commune mais ne souhaite pas aller au-dessus de cette offre car des frais seront à engager pour sa remise en état.

Monsieur le maire va proposer une 2^{ème} rencontre pendant les congés de Noël.

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison située derrière la salle municipale. Les élus l'ont visitée mais bien qu'elle soit en bon état, les membres du conseil ne souhaitent pas préempter.

Nomination d'un conseiller suppléant dans le cadre de la commission de contrôle des listes électorales : Jérôme BRUNET se propose comme suppléant de Ludovic PICHERIT

Évocation des mesures compensatoires : Projet éolien WindStrom

Nous n'avons reçu aucune information. WindStrom ne souhaitait pas s'exprimer tant que l'enquête publique n'était pas terminée.

Poste de la secrétaire :

Magali assure un complément à la mairie de Puyrolland qui n'a pas trouvé de secrétaire. La mairie lui propose de diminuer ses heures ici afin de pouvoir assurer un remplacement de 7 ou 8 h par semaine. C'est à étudier.

Fin de la séance à 23h30

Eric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Evelyne COTTEL, Francis DUBOIS (représenté), Christelle GABORIT, Ludovic PICHERIT, Jean-Marc NEAUD, Jacky MARTIN.